

Annexe au devis VAE

Accompagnement : formule 4h

Descriptif de l'accompagnement

Dans le cadre de la procédure de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) en vue de l'obtention du Diplôme d'État de professeur de musique session 2021/2022, l'institut supérieur des arts et du design de Toulouse propose la formule d'accompagnement suivante :

Accompagnement à la VAE : formule 4h

Certification visée

Diplôme d'État de professeur de musique dans les discipline, domaine et option au choix du·de la candidat·e, diplôme de niveau II inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP fiche n°27575).

Organisme certificateur

École d'enseignement supérieur des beaux-arts et du spectacle vivant dénommée institut supérieur des arts et du design de Toulouse — isdaT.

Public visé

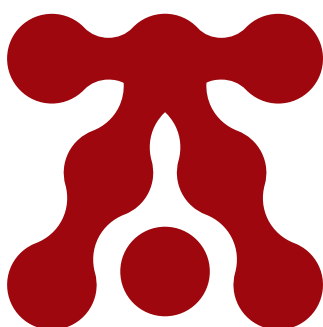
Candidat·e ayant reçu une notification de recevabilité à sa demande de validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du diplôme d'État de professeur de musique session 2021/2022.

Objectif

Obtenir le diplôme d'État de professeur de musique.

Modalités

- Information du·de la candidat·e en amont et tout au long de la procédure
- Notification de la recevabilité de la demande de VAE suite à l'examen du dossier de recevabilité par une commission ad hoc
- Atelier méthodologique obligatoire portant sur le livret de compétences et l'entretien avec le jury :
 - présentation de la procédure administrative et des dates clés
 - présentation du référentiel de compétences du diplôme et des textes cadrant l'activité du professeur de musique
 - point méthodologique pour la rédaction du livret de compétences avec proposition d'un support et d'un guide d'aide à la rédaction
 - point méthodologique pour la préparation de l'entretien avec le jury



- Dépôt par le·la candidat·e du livret de compétences avant le 12/09/2022
- Étude du dossier par le jury
- Entretien avec le jury de VAE, sur convocation écrite.

Durée

4 heures entre le 21/03/2022 et le 10/12/2022

Organisation

- 3h d'atelier méthodologique
- 1h consacrée à l'entretien avec le jury

Intervenant·es

- Les membres de l'équipe de direction, administrative et pédagogique de l'isdaT
- Le jury de VAE.

Formalisation

- Feuille de présence à l'atelier méthodologique signée par le·la candidat·e à la VAE
- Attestations de présence signées par le·la candidat·e à la VAE et le directeur de l'organisme certificateur
- Dans le cadre d'une validation totale : délivrance du diplôme d'État de professeur de musique dans les discipline, domaine et option choisis par le·la candidat·e
- Dans le cadre d'une validation partielle : délivrance d'une attestation précisant les blocs de compétences validés.

Contact

Naïg Ménesguen
Coordinatrice VAE et formation professionnelle continue
+33 (0)5 34 30 93 82
naig.menesguen@isdat.fr